



COMMISSION LP PRODUCTIONS ANIMALES  
PARCOURS TECHNOLOGIES EN PSYCHOLOGIES ET  
PHYSIOPATHOLOGIE  
470 rue de la Chimie  
Service Formation - Bât. Rassat  
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

VISSE CLAIRE  
119 rue emile zola  
59287 LEWARDE  
N° candidat 19FRX7ZO

Objet : Votre candidature en **GRENOBLE - LP PRODUCTIONS ANIMALES PARCOURS TECHNOLOGIES EN PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE**

Madame,

Suite à votre candidature à la formation GRENOBLE - LP PRODUCTIONS ANIMALES PARCOURS TECHNOLOGIES EN PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE, la commission d'admission a délibéré. Sa décision est la suivante :

Admis : Type de décision favorable

Commentaire : Sous réserve de l'obtention d'un contrat avec une entreprise, validé par la formation.

Vous devez obligatoirement **confirmer votre candidature** avant le 10/05/2019. **Toute absence de réponse dans ces délais entrainera automatiquement un désistement de votre part.**

Cordialement,

Le Directeur de Composante  
Yannick Vallée



**Vous êtes autorisé à vous inscrire, sous réserve de fournir les justificatifs demandés concernant l'accès à la formation. Veuillez prendre contact avec le service scolarité de la composante pour connaître les modalités d'inscription.**

**Information sur les voies et délais de recours :**

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, vous pouvez former :

- soit un recours administratif gracieux devant l'autorité auteur de la décision. Ce recours doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours administratif.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Vous pouvez saisir le tribunal administratif de manière dématérialisée par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).